

**GENDARMERIE NATIONALE**  
 COMPAGNIE 0XXXXX  
 UNITÉ  
 PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)  
**774 / 85**

**PROCÉDURE**  
**D° ENQUETE PRELIMINAIRE**

**PROCÈS-VERBAL D'AUDITION DE TEMOIN**  
 AUTRE CAS

N° PIÈCE **91** N° FEUILLET **1/2**

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

**85307001**

date et heure nous trouvant à (lieu)  
 Ce jour **vingt deux juillet mil neuf cent quatre vingt cinq, à seize heures quinze, au bureau de la brigade,**  
 Nous soussigné(s) **, Gendarme, A.**  
 Vu les articles du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

**● PERSONNE CONCERNÉE**  
 NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)  
 \_\_\_\_\_, **écolière,**  
 SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)  
 \_\_\_\_\_  
 FILIATION **à** SITUATION DE FAMILLE  
 de et de

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION (ÉV.)  
 demeurant **rue du**  
**, qui déclare :**

"-----" **Samedi soir 20 juillet 1985 aux environs de 22 heures 45,** je me trouvais devant mon domicile, en compagnie de mon jeune frère, âgé de 8 ans.  
 Je regardais le ciel, comme je le fait de temps à autre, lorsque mon attention a été attiré par une forme lumineuse au dessus des bois, au lieu dit \_\_\_\_\_, à peu près à la verticale du dépôt d'ordures.  
 A vol d'oiseau de mon emplacement à ce point cela représente environ 700 mètres.  
 Le ciel était parfaitement clair à ce moment.  
 La forme générale faisait penser à une assiette retournée, surmontée d'un dôme. Je ne pouvais voir que le dessous et le dôme. Le centre était extrêmement lumineux et émettait une lumière diffuse, de couleur blanc/jaune très clair.  
 Cet objet lumineux se tenait à environ trois doigts au dessus de la cime des arbres. Sa largeur pourrait être de deux doigts, sans pouvoir être affirmative. Mais il s'agissait de quelque chose de très important.  
 L'objet se trouvait en position stationnaire, légèrement oblique par rapport à l'horizon. Je l'ai regardé pendant cinq minutes environ puis je suis allée chercher ma soeur et une camarade. Ensemble nous l'avons observé encore pendant vingt minutes.  
 Pendant ce laps de temps, des jeunes ont allumé un feu de camp sur le terrain de foot-ball de \_\_\_\_\_. Le terrain se situe à peu près à égale distance de mon emplacement et celui de l'objet lumineux. Celui-ci, lorsque le feu était bien vif, s'est mis à se déplacer, en traçant à ce qu'il m'a semblé une courbe, de droite à gauche, comme s'il voulait le contourner. La progression a duré environ deux minutes. Le feu s'étant éteint, la lumière est revenue à son emplacement initial en empruntant le même trajet.

.../...



Il est resté fixe quelques secondes puis il nous a semblé qu'il prenait de l'altitude car sa masse perdait de la grosseur. Pour finir il ne restait plus qu'un minuscule point lumineux de la taille d'une très petite étoile, puis il a disparu. Ce phénomène a duré environ 5 minutes.

S.I. : Nous n'avons perçu aucun bruit ni aucun son lors de ces déplacements.

La couleur était toujours la même, un blanc aveuglant.

Je suis restée sur place encore cinq minutes à scruter le ciel. Tout à coup, la lumière est réapparue, à la même place. Cela a commencé par un petit point lumineux qui grossissait de plus en plus.

L'objet s'est stabilisé au même endroit que la première fois, dans la même position inclinée. Ce qui fait que je le voyais de profil.

Les jeunes à ce moment ont réactivé le feu, qui formait un grand brasier que je distinguais très bien de ma place. L'objet s'est remis en mouvement, suivant très exactement le chemin emprunté la première fois, mais sans aller aussi loin dans sa progression. Il est resté tant que le feu se consumait. Puis il a redécrit la même courbe pour revenir au point initial, et il n'a plus bougé.

Je suis restée à l'observer encore dix minutes environ puis je suis rentrée chez moi, avec ma soeur. Il était 23 h 20 environ.

Je n'ai pas osé en parler à mes parents. Je ne l'ai fait que le lendemain matin à mon réveil.

Je n'ai pas pensé à appeler quelqu'un pendant tout le temps qu'a duré le phénomène.

Ma soeur, mon jeune frère et ma camarade ont vu exactement la même chose que moi, principalement les vingt / vingt cinq dernières minutes.

S.I. : C'est la première fois que je suis confrontée à ce genre de phénomène. Je ne m'intéresse pas particulièrement aux "phénomènes OVNI".

Nous ne sommes pas allés sur place le lendemain.

S.I. : Il s'agissait d'une lumière fixe, sans variation d'intensité ni de couleur, et très aveuglante.

S.I. : Je suis rentrée alors que l'objet se trouvait toujours à la même place.

-----  
Le 22 juillet 1985 à 17 heures 35,

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ni à y retrancher.

La personne entendue :

L'Enquêteur :

La mère,

, qui paraphe avec nous :

85307001



UNITÉ

 PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION DE TEMOIN

AUTRE CAS

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

774 / 85

N° PIÈCE

3

N° FEUILLET

1/3

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

85307001

date et heure nous trouvant à (lieu)  
Ce jour vingt septembre mil neuf cent quatre vingt cinq à dix huit heures  
trente, en son domicile,

Nous soussigné(s) , Gendarme, A.P.J.

Vu les articles 20 et 75 du C.P.P.

du code de procédure pénale,

entendons :

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

## ● PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

, sans profession,

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

F =

à

FILIATION

◀ DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS ▶

SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION (ÉV.)

demeurant rue à , qui déclare

----- Au sujet de l'observation éventuelle d'un O.V.N.I. dans le ciel de le 20 juillet 1985 vers 23 heures je ne suis pas au courant des faits.

Je n'en ai même pas entendu parler dans mon quartier.

Ce soir là, je me trouvais en compagnie de camarades chez moi. Nous y sommes restés jusqu'à 22 heures environ puis nous sommes parti en discothèque, à . Nous sommes ren très assez tard dans la nuit.

Le lendemain ou le surlendemain, je suis parti en vacances, rejoindre mes parents.

Je suis rentrée un mois plus tard.

A aucun moment je n'ai été témoin visuel d'un phénomène O.V.N.I. dans la soirée du 20 juillet 1985.

Je n'ai rien d'autre à déclarer. -----

Le 20 septembre 1985 à 18 heures 45,

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ni à y retrancher.

La personne entendue :

L'Enquêteur :



<b>GENDARMERIE NATIONALE</b>	
COMPAGNIE <del>XXXXXXXX</del>	
UNITE	
CODE UNITE	PROCÈS-VERBAL N° / 19
<b>03692</b>	<b>774/85</b>

PROCÈS - VERBAL

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE	
<b>70</b>	
N° PIÈCE	N° FEUILLET
<b>1</b>	<b>1</b>

D'ENQUETE PRELIMINAIRE

RENSEIGNEMENTS JUDICIAIRES

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE  
**ANALYSE** : Observation d' O.V.N.I.  
**LIEU** : **DATE** : 20 JUILLET 1985 entre 22H45 et 23H15.  
**OBSERVATEUR** :

NOUS SOUSSIGNÉ(S) **Gendarme, A.P.J.**

VU L'ES) ARTICLE(S) **20 et 75 du C.P.P.**

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.




DATE HEURE  
 CE JOUR, **lundi vingt deux juillet mil neuf cent quatre vingt cinq à dix heures dix**, par radio, nous sommes avisés par le secrétariat compagnie à **qu'une observation d'objet volant non identifié a eu lieu dans le ciel de**, dans la nuit du 20 juillet entre 22 heures 45 et 23 heures 15.  
 Les faits ont été rapportés par une jeune fille de 15 ans, habitant la commune,  
 Il nous est demandé de procéder à une enquête.

SITUATION DES LIEUX

La localité de **est située à 4 kilomètres de au Sud / Ouest. Elle est traversée par la reliant à La commune est formée du , dont les habitations sont implantées le long de l'axe national, et d'un lotissement récent au Sud, formé d'une centaine de pavillons individuels.**  
 La famille **réside au n° de la rue du depuis plusieurs années déjà.**  
 Au Sud s'étend une partie boisée composée de deux parties, les lieux dit **et de superficies inégales.**

ENQUETE

Le 22 juillet 1985 à 10 heures 30, nous nous rendons sur les lieux. Nous interrogeons plusieurs riverains de la rue du **. Apparemment, personne n'est au courant de l'observation éventuelle d'un objet lumineux.**  
 La famille **étant absente, nous laissons une convocation.**  
 Le même jour à 16 heures, Madame **, née , se présente au bureau de la brigade en compagnie de sa fille et de son fils**  
 Nous invitons **à nous relater les faits.**  
 Dans la soirée du 20 juillet 1985 vers 22 heures 45, l'intéressée est sortie de chez elle avec son jeune frère. Son attention a été attirée par une lumière, stationnaire, au-dessus du bois dit **, à 700 mètres d'elle environ. Une forme lumineuse ressemblant à une assiette tournée se tenait dans une position oblique à quelques mètres au dessus des**

<b>DESTINATAIRES</b>	<input type="checkbox"/> 1	INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES <b>Commissaire de la République du Département de à Monsieur le Procureur de la République à Général, Commandant la 1<sup>o</sup> Région Aérienne à</b>	DATE DE CLOTURE <b>LE 18 octobre 85.</b>	VU ET TRANSMIS À <b>LE COMMANDANT D'UNITE</b> 
	<input type="checkbox"/> 1			
	<input type="checkbox"/>		SIGNATURE(S) 	SIGNATURE ET C. 
	<input type="checkbox"/> 1	AUX ARCHIVES		



...../.....

Pièce n° 1. Feuillet n° 2.

arbres. ( Cf planche photo - pièce n° 2 ).

Melle nous fait un croquis sommaire de la forme que pouvait avoir "l'objet": un fond plat ; au centre une lumière aveuglante, surmonté d'une sorte de "dôme".

Un exemplaire du croquis est joint à chaque expédition du présent, ainsi qu'un agrandissement fait par nous même avec l'approbation du témoin.

( Pièces n° 6.7 ).

Melle prétend, que, lorsque un feu a été allumé à proximité du stade de foot-ball par d'autres jeunes, l'objet lumineux s'est déplacé en décrivant semble-t-il une courbe pour venir se placer au dessus d'un bosquet.

( Cf " B " et " D " au croquis situation générale et sur planche photo - Pièces n° 4 et n° 5 ).

L'objet est resté jusqu'à ce que le feu soit consumé puis est retourné par le même itinéraire à son emplacement initial. Puis, aux dires du témoin il lui a semblé qu'il prenait de l'altitude, car sa masse perdait de la grosseur, pour finir il ne restait plus qu'un point lumineux, de la taille d'une étoile, puis il a disparu.

Il a réapparu de la même façon lorsque le feu a été réactivé et s'est déplacé dans la même position près du bosquet ( " B " au croquis ) puis s'est déplacé en " B " position initiale.

A 23 heures 15 / 23 heures 20, Melle et son frère et son autre soeur venue les rejoindre à ce moment, sont rentrés, sans aviser personne de ce qu'ils venaient de voir.

( Cf pièce n° 2 ).

- - - - -

Le lendemain matin, 23 juillet 1985, Melle a téléphoné à une station de radio locale ( RADIO MHz FM Stéréo ) pour raconter leur mésaventure. Cette station a avisé aussitôt les deux quotidiens locaux qui ont passé un article avant même que nous soyons avertis des faits.

- - - - -

Le 23 juillet 1985, après enquête effectuée auprès des habitants du lotissement, aucun renseignement positif n'est recueilli.

Le 24 juillet 1985, nous prenons contact avec les services météorologiques de afin de connaître les conditions climatiques dans la journée et la soirée du 20 juillet 1985.

Il nous est répondu que le ciel a été nuageux dans la journée et couvert le soir. Il est même tombé de la pluie à 00 H 45.

Or, dans sa déclaration, Melle prétend avoir parfaitement observé l'objet pendant son ascension, dans un ciel parfaitement clair, au point de voir les étoiles.

( Cf pièce n° 2 ).

.../...



Pièce n° 1. - Feuillet n° 3.

Les constatations effectuées sur le terrain se sont avérées négatives, l'engin ne s'étant pas posé au sol, aux dires du témoin.

Les cimes des arbres au dessus desquels l'objet semble "stationné" sont de couleur normale. Le feuillage est vert et non flétri.

- - - - -

RENSEIGNEMENTS SUR L'OBJET LUMINEUX :

FORME GENERALE : assiette retournée surmontée d'un dôme à l'extrémité arrondie.

TAILLE : à 500 mètres, pouvait avoir une largeur équivalente à 3 arbres, soit 15 mètres environ. La hauteur pouvant être de 5 à 7 mètres.

CONDITIONS D'EVOLUTION : L'engin était en position stationnaire, dans une position oblique de gauche à droite par rapport à l'horizontal. Il s'est déplacé à deux reprises sur un même plan horizontal, toujours en position inclinée, et une fois dans un plan vertical (ascension puis descente). La vitesse d'évolution était très lente à chaque fois. Il n'y a pas eu de changement de forme ni de couleur.

CARACTERISTIQUES : Le fond était de couleur sombre, ainsi que le dôme. Le centre était formé d'une lumière blanche très aveuglante qui virait au jaune très pâle sur les bords non visibles.

CONDITIONS D'OBSERVATION : Le témoin prétend avoir observé l'objet par un ciel très clair, étoilé. Or après renseignements obtenus auprès des services météo à la station de ... le ciel était couvert le soir.

- - - - -

MESURES PRISES :

- Nous avons rendu compte des faits au commandant de compagnie à ... par message n° 435/2 du 23 juillet 1985.
- Nous avons effectué une prise de vue photographique du champ d'observation.
- Nous avons effectué un croquis des lieux.

.../...

Procès-verbal n° 774/85.  
En date du 22 juillet 1985.

Pièce n° 1. - Feuillet n° 4.

.../...

CLOTURE

De l'enquête effectuée, aucun renseignement permettant de recouper les affirmations de Melle n'a pu être recueilli.

Une seule de ses camarades, a vaguement confirmée oralement, mais s'est nettement retranchée par la suite.

Melle , citée comme témoin par le soir des faits, et n'a rien vu. rue , était absente ( Pièce n° 3 ).

- - - - -

Ce jour, nous cloturons le présent procès-verbal, adressé comme suit :

- 1ère EXPEDITION : Commissaire de la République du Département de à
- 2ème EXPEDITION : Procureur de la République à
- 3ème EXPEDITION : Général commandant la 2ème Région Aérienne à
- 4ème EXPEDITION : (avec copie) au Ministre de la Défense, Direction Générale de la Gendarmerie Nationale, Bureau Emploi-Renseignement, Section Opérations à
- 6ème EXPEDITION : Aux Archives.



**A** Emplacement des témoins

- A = Emplacement des témoins lors de l'évolution de  
" l'engin "
- B = Position initiale de l'engin d'après les témoins
- C = Entrée du stade de foot-ball où devaient se  
trouver des jeunes gens faisant un feu
- D = Position de l'engin après son déplacement lorsque  
le feu s'est allumé



